

## Mise au point sur la question des recharges électriques sur autoroute

**Suite à la publication par l'Autorité de Régulation des Transports (ART) des niveaux de redevance sur l'activité relative à la recharge électrique, APRR précise que sur son réseau le niveau des redevances collectées est de l'ordre de 5 %.**

### **Concernant le niveau de la redevance évoquée par l'Autorité de Régulation des Transports :**

Pour assurer un déploiement rapide de stations de recharge électrique, APRR a lancé depuis 2015 des appels d'offres successifs auprès des opérateurs de mobilité pour équiper les 98 aires de services de son réseau. Le schéma contractuel prévoit, au regard du code de la commande publique pour l'occupation du domaine public, le versement d'une redevance par le sous-concessionnaire sélectionné au concessionnaire autoroutier. **Cette redevance rémunère l'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public.**

La redevance s'applique sans exception à tous les contrats et à toutes les activités commerciales exercées sur autoroute. Elle est composée d'une part fixe (un loyer en compensation de l'entretien du foncier mis à disposition) et d'une part variable liée à la performance économique des activités déléguées aux sous-concessionnaires.

Sur le réseau APRR-AREA, **le niveau de la redevance totale due au titre de la mise à disposition du domaine autoroutier à des fins commerciales est de l'ordre de 5 %**. L'estimation des redevances commerciales publiée par l'Autorité de Régulation des Transports, et relayée par la presse, provient d'une analyse de dossiers d'agrément soumis à son étude en 2023. APRR n'a soumis aucun dossier à l'ART en 2023, toutes les aires de services d'APRR et d'AREA étant équipées de stations de recharge électrique depuis la fin d'année 2022.

### **Concernant le prix de la recharge électrique :**

Dans le cadre du contrat de concession, **les sociétés concessionnaires d'autoroutes ne sont pas en charge de l'établissement et de la mise en place des tarifs de recharge électrique**. Ces tarifs ont été fixés par les opérateurs qui ont répondu aux appels d'offres et qui exploitent aujourd'hui les stations de recharge haute et très haute puissance, à savoir : EG, Certas Energy, Engie Viane, e-Vadea, Fastned, Ionity, Tesla et TotalEnergies. Toutefois, sur le réseau APRR-AREA, les hausses de tarifs de recharge sont strictement encadrées sur la durée totale du contrat.

APRR souhaite rappeler que les prix de la recharge électrique, à puissance comparable, **sont strictement équivalents sur autoroute et hors autoroute**. Ce qui distingue les prix d'une recharge électrique, ce n'est pas la localisation sur autoroute, mais les critères de puissance et par conséquent le temps de recharge. Sur le réseau APRR-AREA, l'essentiel des bornes déployées offre de la très haute puissance et donc un temps de recharge d'un peu moins de 30 minutes, selon les modèles de véhicules électriques. La recharge électrique sur autoroute

s'accompagne également d'une offre de services complémentaires disponibles 7j/7 et 24h/24 sur les aires de service : restauration, sanitaires, informations trafic, etc.

### **Concernant le déploiement des stations de recharge électrique :**

Composante essentielle de l'aménagement du territoire, l'autoroute joue un rôle clé dans l'essor des mobilités décarbonées. APRR a fait du déploiement de l'électromobilité et des énergies alternatives une priorité sur son réseau. Depuis la fin d'année 2022, et conformément aux engagements pris, **100 % des aires de services des réseaux APRR et AREA sont équipées de bornes de recharge électrique, haute et très haute puissance.** Chaque aire de services dispose donc d'une station de recharge électrique constituée en moyenne de 8 points de charge, soit un total de 848 points de charge à l'échelle du réseau. Chaque station est totalement interopérable au niveau des connecteurs (CCS, T2 et CHAdeMO) et permet une recharge rapide en 28 minutes en moyenne. L'ensemble des stations se caractérise par un haut niveau de disponibilité technique et des puissances supérieures aux capacités des véhicules actuels. Ce maillage complet permet des trajets en véhicule électrique même sur de longues distances.

Par la qualité et la densité de son réseau de stations de recharge électrique, **APRR joue un rôle clé dans le développement des infrastructures nécessaires à l'essor de mobilités décarbonées** et aux urgences de la transition écologique.

### **À propos des autoroutes APRR et AREA**

*APRR-AREA (groupe Eiffage), deuxième opérateur autoroutier en France avec un réseau de 2410 kilomètres et 3200 collaborateurs, innove pour proposer à l'ensemble des usagers une autoroute toujours plus sûre et décarbonée.*

*Présent sur l'axe Paris-Lyon et la desserte des Alpes avec des connexions vers les pôles d'activité majeurs au cœur de l'Europe occidentale, APRR-AREA est le premier acteur autoroutier à introduire en France le péage en flux libre et à équiper 100 % de ses aires de service de bornes de recharge électrique.*

*APRR-AREA a également ouvert, à Grenoble la première voie réservée au covoiturage sur autoroute en France.*